



DEMANDE D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Madame, Monsieur,

Les informations suivantes vous sont demandées afin de garantir au mieux la sécurité de la transmission des informations médicales personnelles et donc confidentielles.

Le code de la santé publique prévoit que le patient ou le médecin désigné par celui-ci peut demander à accéder à son dossier médical. Aussi, l'ayant droit, le concubin ou le partenaire de PACS est en droit d'obtenir des informations concernant la personne décédée, afin de connaître les causes du décès, de défendre l'honneur du défunt ou de faire valoir ses droits, sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès. Dans ce cas, l'accès au dossier est réduit aux seuls éléments utiles à répondre à la question posée. La loi n'autorise pas un ayant-droit à accéder à l'intégralité du dossier.

Nous vous remercions de nous retourner ce formulaire complété selon deux possibilités :



Par courrier

Monsieur le Directeur
Clinique Saint Clément
115, avenue de Saint Sauveur du Pin
34 980 Saint Clément de Rivière



Par mail

isabelle.lavie@clinique-st-clement.fr

Identité du patient :

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Téléphone : Adresse e-mail :

Adresse :

.....
.....
.....

Identité du demandeur (si différent du patient) :

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Téléphone : Adresse e-mail :

Adresse :

.....
.....
.....

Qualité :

titulaire de l'autorité parentale tuteur ayant-droit

partenaire de PACS concubin Médecin désigné comme intermédiaire

Documents souhaités :

- Le compte-rendu d'hospitalisation du/...../..... au/...../.....
- L'ensemble du dossier médical
- Les résultats d'examens
- Autres :

S'il s'agit du dossier médical d'un défunt, merci de préciser le motif de votre demande :

- Connaître les causes du décès du défunt.
- Faire valoir vos droits. Préciser :
- Défendre la mémoire du défunt. Préciser :

Modalités de consultation du dossier :

- Envoi par courrier du dossier médical ou des documents demandés (les frais d'envoi en LRAR sont à la charge du demandeur)
- Retrait sur place contre reçu
- Consultation sur place du dossier ou des documents souhaités

Des frais de copie seront à régler à partir de la deuxième demande.

Dans les deux derniers cas, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous. Si vous choisissez la consultation sur la place du dossier ou des documents souhaités, un médecin peut vous accompagner pour vous aider à comprendre votre dossier médical.

- Obtenir un accompagnement médical

Date de la demande :/...../.....

Signature :

Documents à joindre à votre demande :

- ✂ **Le demandeur est une personne majeure capable, il doit fournir :**
 - ✧ une copie de sa pièce d'identité.

- ✂ **Le demandeur est le tuteur d'une personne protégée, il doit fournir :**
 - ✧ une copie de sa pièce d'identité et de celle de la personne protégée,
 - ✧ une copie de la décision de justice lui attribuant la qualité de tuteur et/ou de curateur.

- ✂ **Le demandeur est un ayant droit d'une personne décédée, il doit fournir :**
 - ✧ une copie de sa pièce d'identité,
 - ✧ une photocopie de son livret de famille s'il est le conjoint marié ou un enfant,
 - ✧ un acte de notoriété s'il est un autre ayant-droit,
 - ✧ un certificat de décès de la personne dont le dossier est demandé.

- ✂ **Le demandeur est le concubin d'une personne décédée, il doit fournir :**
 - ✧ une photocopie de sa pièce d'identité,
 - ✧ un certificat de vie commune (ou de concubinage) délivré en mairie, ou à défaut, une attestation sur l'honneur signée par le concubin et le défunt.

- ✂ **Le demandeur est le partenaire de PACS d'une personne décédée, il doit fournir :**
 - ✧ une photocopie de sa pièce d'identité,
 - ✧ une photocopie du PACS.

- ✂ **Le demandeur est le médecin désigné comme intermédiaire par l'une des personnes évoquées ci-dessus, il doit fournir :**
 - ✧ une copie de sa pièce d'identité,
 - ✧ une lettre ou une attestation affirmant sa désignation,
 - ✧ une attestation d'inscription au tableau de l'ordre des médecins,
 - ✧ toutes les pièces demandées ci-dessus à la personne dont il est l'intermédiaire.